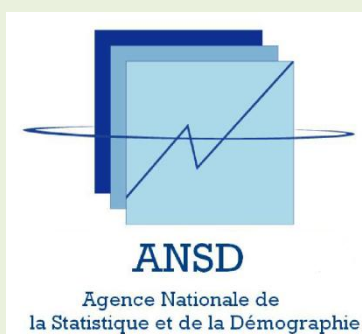




République du Sénégal
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan



Agence Nationale de la Statistique
et de la Démographie



RAPPORT DEFINITIF

RGPHAE 2013

Recensement Général de la Population et de l'Habitat,
de l'Agriculture et de l'Elevage



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

RGPHAE

Septembre 2014



Tout le monde
compte !

Chapitre II : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Résumé

L'évaluation de la structure par âge de la population issue du RGPHAE montre une certaine attraction des âges se terminant par 0, 5 et 3. Cette information a été confirmée par les indices de Whipple et Myers. A travers l'utilisation de l'indice combiné des Nations Unies, la qualité globale de la distribution de la structure par âge a été jugée satisfaisante. Un ajustement a cependant été fait en vue d'une meilleure redistribution de l'âge. Le degré d'ajustement, matérialisé par l'allure des pyramides superposées des âges (données ajustées et non ajustées), témoigne de la qualité de la structure par âge de la population.

Dans le cadre de ce Recensement, il ressort que, en décembre 2013, la population résidente au Sénégal est évaluée à 13 508 715 habitants dont 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes.

Cette population se caractérise par sa jeunesse. L'âge moyen de la population est de 22,7 ans et la moitié de la population à 18 ans (âge médian). La population rurale y apparaît plus jeune avec un âge médian se situant à 16 ans (contre 21 ans en milieu urbain). Cela est sans nul doute le reflet de l'exode rural qui concerne généralement les jeunes adultes des zones rurales.

La population résidente est en majorité rurale avec 54,8 % contre 45,2 % de citadins. Sur le plan de la répartition spatiale, il existe une disparité dans le peuplement des circonscriptions administratives (régions et communes) du pays. La région de Dakar, avec 3 137 196 habitants, est de loin la région la plus peuplée, alors que la région de Kédougou est la moins peuplée avec moins de 200 000 habitants (soit 151 715 habitants). Avec une densité moyenne nationale de 69 habitants au Km², Dakar est aussi la région où la concentration du peuplement est plus accentuée avec 5 739 habitants au km² contre seulement 9 habitants au km² à Kédougou.

Introduction

L'état de la population renvoie à deux éléments essentiels que sont la dimension ou la taille et la composition de la population. Les données sur la structure par âge et par sexe sont déterminantes, puisqu'elles sont à la base du calcul des principaux indicateurs démographiques. De leur cohérence et de leur régularité, va dépendre la qualité de ces indicateurs. Par conséquent, il convient d'étudier avec minutie la qualité des déclarations d'âge, variable cruciale dans le calcul des indicateurs démographiques.

Ce chapitre se donne ainsi comme ambition d'étudier la structure par âge et par sexe de la population, sa répartition et ses composantes. Les éléments de structure et les données de population spatialisées répondent généralement aux besoins des utilisateurs et producteurs de statistiques, mais également à ceux des décideurs et des partenaires au développement (gouvernement, organisations de la société civile, organismes internationaux, chercheurs, étudiants, etc.).

Plus spécifiquement, les objectifs de ce chapitre sont de déterminer la répartition de la population par région, d'appréhender l'occupation de l'espace et de fournir la taille démographique des unités administratives.

L'appréciation de la qualité des déclarations d'âge se fera par les indicateurs classiques tels que les indices de Whipple et de Myers et celui combiné des Nations Unies (ICNU) ou indice de régularité sexe-âge. Les deux premiers indices fournissent non seulement une idée globale de l'ampleur des reports d'âge mais indiquent également les préférences pour certains âges. L'ICN est cependant l'indicateur phare qui permet d'apprécier les erreurs de déclaration, mais surtout de se prononcer sur leur qualité en vue de décider de l'opportunité d'un ajustement pour l'analyse.

A l'issue de cet exercice, il sera procédé à l'étude de la population résidente au Sénégal et sa variation par région, par sexe et par âge. Une attention particulière est portée sur la dynamique actuelle de la population, à son profil et aux populations étrangères présentes au Sénégal.

II.1. EVALUATION DES DÉCLARATIONS D'ÂGE

Il est indispensable avant l'analyse des données d'examiner leur qualité et de dégager l'ampleur des différentes catégories d'erreurs. Plus précisément, il s'agira de

voir si les erreurs observées sont contenues dans des limites raisonnables à des fins d'analyse. Dans le cadre de cette étude, l'évaluation de la qualité des données portera principalement sur l'âge déclaré des individus au recensement. Cette évaluation intègre une procédure graphique par l'analyse de l'allure de la pyramide des âges et des rapports de masculinité.

II.1.1. QUALITE DE LA DECLARATION D'AGE

L'analyse de la qualité des données relatives à l'âge doit d'abord être appréhendée à travers les informations déclarées par les individus recensés pour son calcul. Dans le questionnaire du recensement, il était demandé aux agents recenseurs de renseigner le mois et l'année de naissance. Pour les aider dans leurs tâches, ils pouvaient avoir recours au calendrier historique qui, comme son nom l'indique, est un document qui donne la date des événements historiques marquants survenus dans une circonscription administrative donnée (commune, arrondissement, département ou région). Il aide à déterminer la date à laquelle certains événements sont survenus (naissances, décès, migrations, mariages, etc.).

Le plus important était de déterminer l'âge des individus dont la date de naissance ou l'âge n'est pas connu. L'âge de l'individu étant très important dans les études de population, il a été fortement recommandé d'utiliser ce document chaque fois que cela est nécessaire. Il était demandé de l'utiliser lorsque la date de naissance d'un individu n'est pas connue et que toutes les méthodes de recoupement pour recueillir les informations adéquates étaient épuisées (comparaison avec d'autres âges connus ou avec la date d'occurrence d'événements internes au ménage : actes de naissance, cartes d'identité, livrets de famille, carnets de vaccination, passeports et permis de conduire, etc.). Si la date de naissance est connue, l'agent recenseur ne renseignait pas la question directe portant sur l'âge. En présence du mois et de l'année de naissance, le PDA permettait de le calculer automatiquement.

D'après les résultats du tableau ci-dessous, trois quart (74,6%) des individus résidant au Sénégal ont déclaré le mois et l'année de leur naissance. Le nombre d'années d'âge a été fourni par le quart (25,4%) de la population. La déclaration de la seule année de naissance reste marginale.

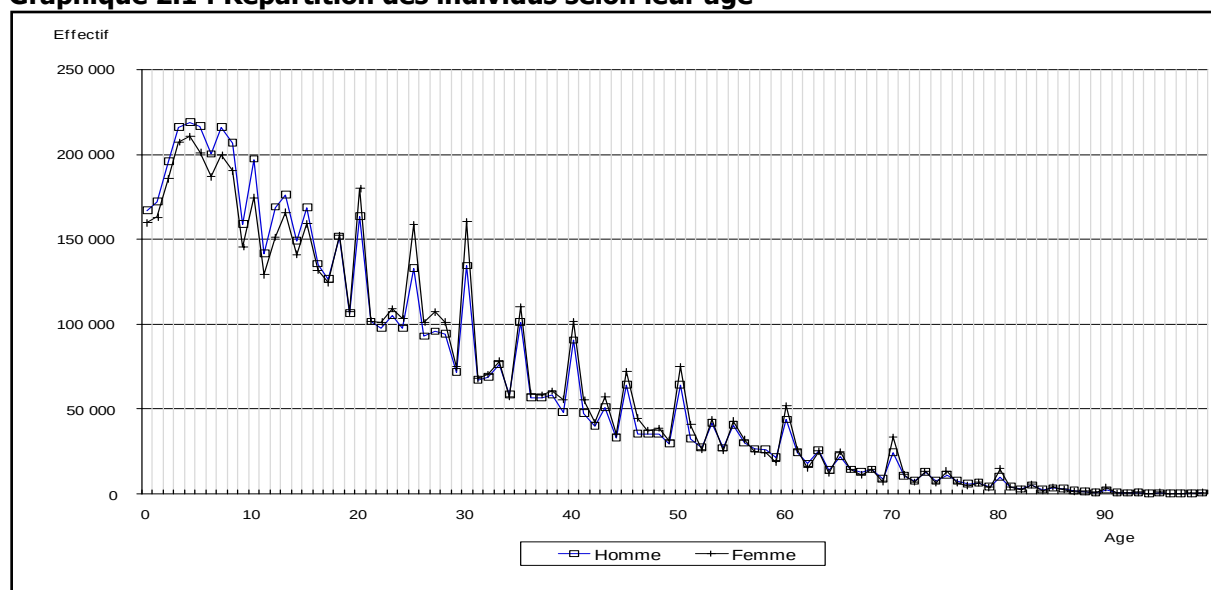
Ces résultats sont sans nul doute liés à l'insistance recommandée pour la collecte de cette variable clé dans le calcul des indicateurs. L'utilisation du calendrier historique a probablement contribué à l'atteinte de ces résultats.

Tableau 2.1 : Déclaration du mois et de l'année de naissance selon le sexe du déclarant

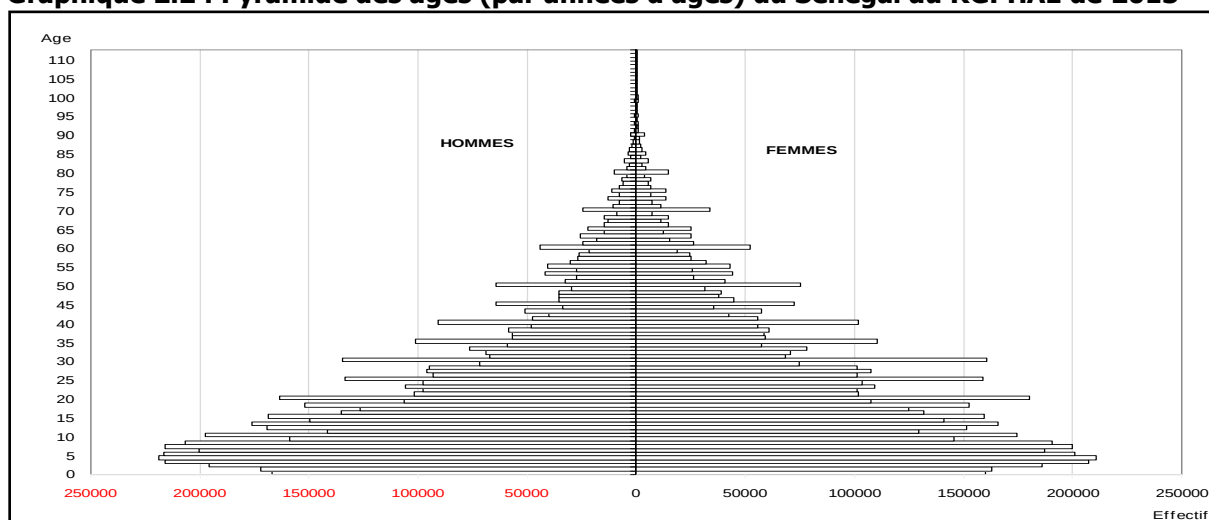
Informations déclarées	Sexe (%)		Ensemble
	Homme	Femme	
Mois et année de naissance	75,0	74,3	74,6
Année de naissance	0,0	0,0	0,0
Nombre d'années d'âge	25,0	25,7	25,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013**II.1.2. EXAMEN DE LA DISTRIBUTION PAR AGE**

Le premier examen doit porter sur l'analyse de la pyramide des âges qui constitue aussi un moyen d'appréciation de la qualité des données sur l'âge. Les erreurs souvent enregistrées en matière de déclaration de l'âge sont dues à la formulation de la question sur l'âge ou à des défauts de réponse de certains enquêtés. Ainsi, le ci-après donne la répartition des individus selon l'âge au moment du recensement.

Graphique 2.1 : Répartition des individus selon leur âge**Source : ANSD. RGPHAE 2013**

L'examen de la pyramide des âges ci-dessous renseigne globalement sur la qualité des données sur l'âge. La pyramide des âges du RGPHAE (semble établir une attraction pour les âges se terminant par les chiffres 0 et 5. Par ailleurs, il se dégage un déficit d'enfants de 0 à 1 an. Cela est probablement lié au sous enregistrement des enfants de moins d'un an.

Graphique 2.2 : Pyramide des âges (par années d'âges) du Sénégal au RGPHAE de 2013

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Pour beaucoup plus de précision, il est établi dans ce qui suit les valeurs des indices de Whipple, de Myers et celui combiné des Nations Unies.

II.1.2.1. Indice de Whipple

Cet indice mesure l'attraction ou la répulsion des âges se terminant par 0 ou 5. Il est calculé en rapportant l'effectif des personnes d'âge se terminant par 0 ou 5 à l'effectif de la population âgée de 23-62 ans, le tout multiplié par 5. Si tous les âges se terminent par 0 ou 5, cas où l'attraction est parfaite vers ces âges, l'indice vaut 5. S'il y a répulsion pour ces âges, l'indice est inférieur à 1. Si la répulsion est totale, cas où aucun âge ne se termine par 0 et 5, l'indice est nul (Gendreau, 1993). Etant donné que les répulsions sont principalement observées autour des âges se terminant par 0 et 5, l'indice de Whipple est utilisé pour tester la qualité de la distribution par âge des effectifs de population.

La règle d'interprétation de l'indice de Whipple est la suivante :

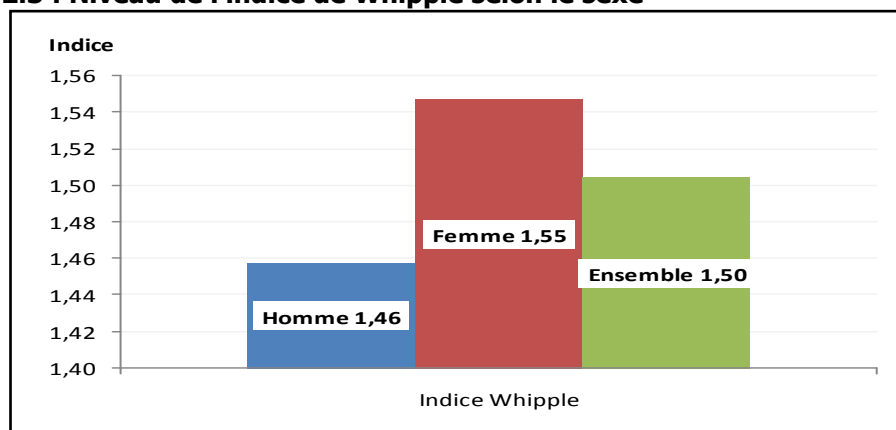
- ☐ Si $I_w = 0$, il y a répulsion totale du 0 et 5
- ☐ Si $I_w = 5$, tous les âges enregistrés se terminent par 0 et 5
- ☐ Si $I_w < 1$, il y a répulsion pour le 0 et le 5
- ☐ Si $I_w = 1$, il n'y a aucune préférence
- ☐ Si $1 < I_w < 5$, il y a attraction, d'autant plus forte que I_w est voisin de 5.

Dans le cas où sont concernés les individus de 18 à 114 ans, l'indice de Whipple s'obtient par la formule suivante :

$$I_w = \frac{P_{25} + P_{30} + P_{35} + P_{40} + P_{45} + P_{50} + P_{55} + P_{60}}{\frac{1}{5} \sum_{i=23}^{i=62} P_i}$$

L'application de la méthode de Whipple aux données du RGPHAE à partir de la procédure « SINGAGE » du logiciel PAS donne une valeur de 1,50. Cette valeur confirme l'attraction réelle pour les âges se terminant par 0 ou 5. L'attraction est beaucoup plus forte pour le sexe féminin avec une valeur de l'indice de 1,55.

Graphique 2.3 : Niveau de l'indice de Whipple selon le sexe



Source : ANSD. RGPHAE 2013

En plus de l'indice global, le calcul de l'indice séparé pour 0 et 5 ans permet d'améliorer la capacité d'appréciation de la qualité des données. Les indices séparés s'obtiennent à partir des formules suivantes :

$$I_{w0} = \frac{10(P_{30} + P_{40} + P_{50} + P_{60})}{\sum_{23}^{62} P_i}$$

$$I_{w5} = \frac{10(P_{25} + P_{35} + P_{45} + P_{55})}{\sum_{23}^{62} P_i}$$

Pour les âges se terminant par 0 et par 5, les valeurs des indices de Whipple sont respectivement de 1,2 et 1,5. Ces résultats confirment ceux issus de l'évaluation graphique des données sur l'âge des individus. Il existe donc une attraction pour les âges se terminant par 5 et 0. Il faut toutefois signaler que ces résultats, plus proches de 0 que de 5, ne semblent pas entacher la qualité des données.

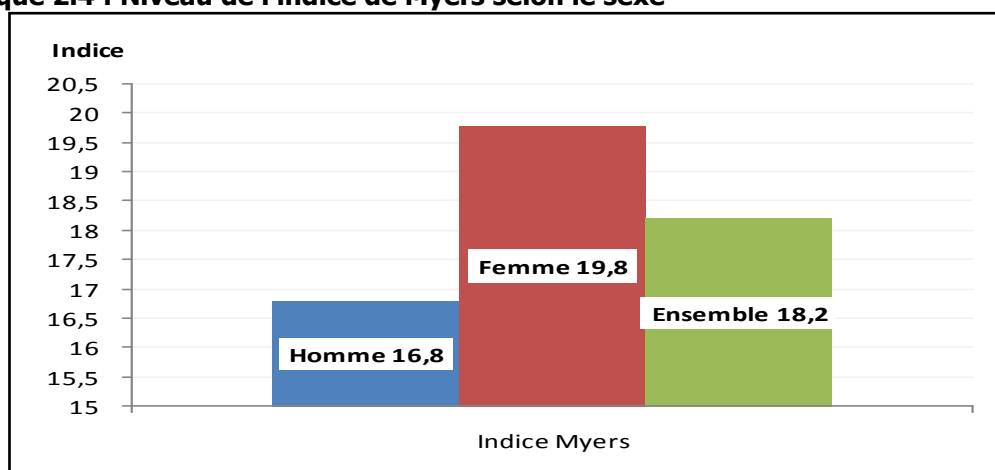
II.1.2.2. Indice de Myers

Contrairement à l'indice de Whipple qui ne mesure que l'attraction ou l'aversion des âges terminés par 0 et 5, l'indice de Myers permet de déceler les préférences ou les répulsions des âges se terminant par les chiffres allant de 0 à 9. La méthode de Myers se base sur le calcul d'un effectif théorique pour chacun des âges terminés par chacun de ces chiffres, qui correspondrait respectivement à 10 % de l'effectif total théorique s'il n'y avait pas de déclaration des âges préférentiels. La somme des

écarts en valeur absolue des pourcentages de chacun des effectifs corrigés avec l'effectif théorique 10 constitue l'indice de Myers (Gendreau, 1993, p. 177).

En l'absence d'attraction et de répulsion, l'indice est presque nul. En cas d'attraction totale de tous les âges vers un même chiffre, l'indice atteint une valeur maximale de 180. Ainsi, la procédure « SINGAGE » du logiciel « PAS » montre que l'indice se situe à 18,2 pour les deux sexes réunis. La répulsion apparaît plus manifeste chez les femmes (19,8 contre 16,8 pour les hommes).

Graphique 2.4 : Niveau de l'indice de Myers selon le sexe



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Par ailleurs, les résultats montrent que les âges se terminant respectivement par 9, 2, 4, 1, 6 et 7 sont répulsifs pour chacun des sexes et spécifiquement le chiffre 8 pour le sexe féminin.

Tableau 2.2 : Répulsion et attractivité de l'âge selon le sexe d'après l'indice de Myers

Sexe	Répulsifs	Attractifs
Homme	9, 2, 4, 1, 6, 7	8, 3, 5, 0
Femme	9, 2, 4, 1, 7, 6, 8	3, 5, 0
Ensemble	9, 2, 4, 1, 6, 8	3, 5, 0

Source: ANSD. RGPHAE 2013

Tout comme celui de Whipple, l'indice de Myers confirme l'attractivité des chiffres 0 et 5. De plus, il montre que le chiffre 3 est aussi attractif pour les deux sexes.

II.1.2.3. Indice Combiné des Nations Unies

Au début des années 50, les Nations Unies (1952 et 1955) ont étudié de façon plus détaillée les problèmes ayant trait aux erreurs et reports d'âge. A ce titre, un indice de régularité sexe-âge a été établi pour mieux rendre compte des rapports d'âge et de sexe. Il est calculé à partir de la répartition de la population par groupe d'âges

quinquennaux. En pratique, on procède dans un premier temps au calcul du rapport des âges qui est celui du rapport de l'effectif de la population d'une classe d'âge donnée à la moyenne des effectifs des 2 classes d'âges encadrant, ramené en pourcentage et on calcule la différence par rapport à 100%. La première classe n'aura donc pas de valeur selon le procédé décrit ; la moyenne de la somme des valeurs absolues rapportée au nombre de classes concernées donne la valeur de l'indice. Dans un second temps, on calcule le rapport de masculinité jusqu'à la classe 70-74 ans rapporté en pourcentage, puis on calcule les différences entre les rapports successifs par rapport à 100 et on prend la moyenne des valeurs absolues de ces écarts qui donne l'indice du rapport de masculinité. Les rapports d'âge sont calculés indépendamment pour les hommes et les femmes.

Ainsi, l'indice s'obtient par la formule suivante :

- A = indice des âges des hommes
- B = indice des âges des femmes
- C = indice de masculinité
- $ICN = A + B + 3C$.

Partant de l'analyse empirique de la déclaration d'âge et de sexe dans les recensements de différents pays développés et en voie de développement, les Nations Unies ont suggéré que la structure par âge et sexe d'une population est précise si l'indice global est inférieur à 20, imprécise si l'indice se situe entre 20 et 40 et fortement imprécise si la valeur de l'indice est supérieure à 40.

A la différence des indices de Whipple et Myers, cet indice n'examine pas le problème de l'attraction des âges. Il faut toutefois signaler que cette approche n'est pas adaptée aux petites populations où les mesures sont influencées par les fluctuations aléatoires des événements démographiques (population inférieure à 1.000.000 habitants). Il faudra par conséquent en tenir compte pour l'analyse des données régionales, particulièrement pour les régions autres que Dakar, Thiès, et Diourbel.

Au final, l'indice de Whipple est compris entre 1 et 5 et celui de Myers est supérieur à 10, ce qui traduit une attraction pour les âges précités. Après calcul, l'ICN vaut 30,8. Son niveau étant supérieur à 20 mais inférieur à 40, on peut considérer que les données sont relativement de bonne qualité et peuvent être ajustées ou non.

Il faut toutefois rappeler que, pour les besoins des projections démographiques par année d'âge, les données par âge devront être lissées en ayant recours à l'une des cinq méthodes existantes : (1) Carrier-Farrag, (2) Karup-King-Newton, (3) Arriaga,

(4) Nations Unies, et (5) moyenne mobile en vue de mieux refléter la réalité et la régularité des données. Pour ce faire, on pourra mettre à profit la procédure AGESMTH1 du logiciel « PAS » de US Census Bureau. Pour chaque méthode, le lissage est effectué pour chaque sexe. L'approche d'Arriaga est apparue plus appropriée pour le Sénégal. Les données ajustées de la pyramide des âges présentées plus loin sont celles tirées de cette méthode.

Relevons qu'il est fortement recommandé d'observer une grande prudence dans l'utilisation de ces ajustements qui ne s'appuient sur aucune analyse démographique². Leur véritable intérêt reste le lissage de la pyramide des âges en vue d'établir des perspectives. Les résultats portant sur les données de structure ont été ajustés en tenant compte du taux de couverture issu de l'enquête post censitaire.

II.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.2.1. POPULATION DE DROIT ET POPULATION DE FAIT

Après prise en compte des résultats de l'enquête post censitaire, la population dénombrée a été évaluée à 13 985 373 individus (résidents et visiteurs). Le Tableau 2.3 montre que la population résidente ou population de droit était de 13 508 715 habitants, dont 12 880 834 présents, soit 92,1% et 627 881 absents, soit 4,5%.

Tableau 2.3 : Répartition de la population des ménages ordinaires et collectifs par statut de résidence selon le sexe au RGPH 2013

Statut de résidence	Sexe				Ensemble	
	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
Résident Présent (RP)	6 342 250	49,2	6 538 584	50,8	12 880 834	92,1
Résident Absent (RA)	393 171	62,6	234 710	37,4	627 881	4,5
Visiteur (VI)	315 839	66,3	160 819	33,7	476 658	3,4
Population de droit (RP+RA)	6 735 421	49,9	6 773 294	50,1	13 508 715	96,6
Population de fait (RP+VI)	6 658 089	49,8	6 699 403	50,2	13 357 492	95,5
Population recensée (RP+RA+VI)	7 051 260	50,4	6 934 113	49,6	13 985 373	100,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

De ces résultats, on peut noter que la population présente (population de fait) constitue 95,5% de la population totale (13 357 492 habitants). Les résidents absents constituent une faible partie de la population totale (4,5%).

Au sein de la population résidente de droit, on dénombre 50,1% de femmes contre 49,9% d'hommes.

² Cf. Francis GENDREAU et al. « Manuel de Yaoundé : Estimations indirectes en démographie africaine », 1985, p. 227

II.2.2. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Les données de population présentées dans cette partie sont celles obtenues avec les coefficients d'ajustement issus de l'enquête post censitaire.

La population du Sénégal recensée au moment du dénombrement de 2013 s'établit à 12 873 601 habitants. Cette population, non ajustée, est celle correspondant aux données des précédents recensements qui n'ont pas fait l'objet d'ajustement faute d'enquête de couverture. Au regard de ce chiffre, le Sénégal passe de 4 958 085 en 1976 à 6 881 919 en 1988, soit un taux d'accroissement intercensitaire de 2,7%. Cette population s'établissait en 2002 à 9 858 482 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen intercensitaire de 2,5% entre 2002-2013.

Après ajustement, la population s'établit à **13 508 715 habitants³** dont **6 735 421** hommes **et 6 773 294** femmes (Tableau 2.4).

Tableau 2.4 : Taux d'accroissement de la population du Sénégal entre 1976 et 2013

	Année de recensement			Population 2013		Taux d'accroissement annuel moyen		
	1976	1988	2002	Provisoires	Définitifs	1976-88	1988-02	2002-13
Sexe								
Homme	2 472 622	3 353 599	4 852 764	6 428 189	6 735 421	2,6%	2,7%	2,6%
Femme	2 525 263	3 543 209	5 005 718	6 445 412	6 773 294	2,9%	2,5%	2,3%
Résidence								
Urbaine	1 713 295	2 653 943	4 008 965	5 824 977	6 102 800	3,7%	3,0%	3,5%
Rurale	3 284 590	4 242 865	5 849 517	7 048 624	7 405 915	2,2%	2,3%	1,7%
Sénégal	4 997 885	6 896 808	9 858 482	12 873 601	13 508 715	2,7%	2,5%	2,5%

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Ces résultats montrent que sur toute la période 1988-2013, le taux d'accroissement intercensitaire de la population masculine est resté relativement stable, tandis celui des femmes a subi une baisse importante de 0,4 point entre 1988 et 2002 et de 0,2 point entre 2002 et 2013.

La croissance démographique observée selon la zone de résidence montre que ce taux d'accroissement est de 3,7 % entre 1976 et 1988 pour le milieu urbain et 3% entre 1988 et 2002, soit un recul de 0,7 point de pourcentage. Sur la période 2002-2013, le taux se situe à 3,5% et ce, au détriment de la zone rurale dont

³ Il s'agit ici de toute la population résidente (population de droit) au Sénégal y compris la population comptée à part (population des ménages ordinaires, collectifs et population flottante). Les données de population des précédents recensements n'incluant pas ce type de population, les taux d'accroissement annuel moyen sont calculés au regard de la seule population résidente, hors celle comptée à part.

l'accroissement est passé de 2,3% entre 1988-2002 à 1,7% entre 2002 et 2013. Ce fait résulterait probablement du phénomène de l'exode rural.

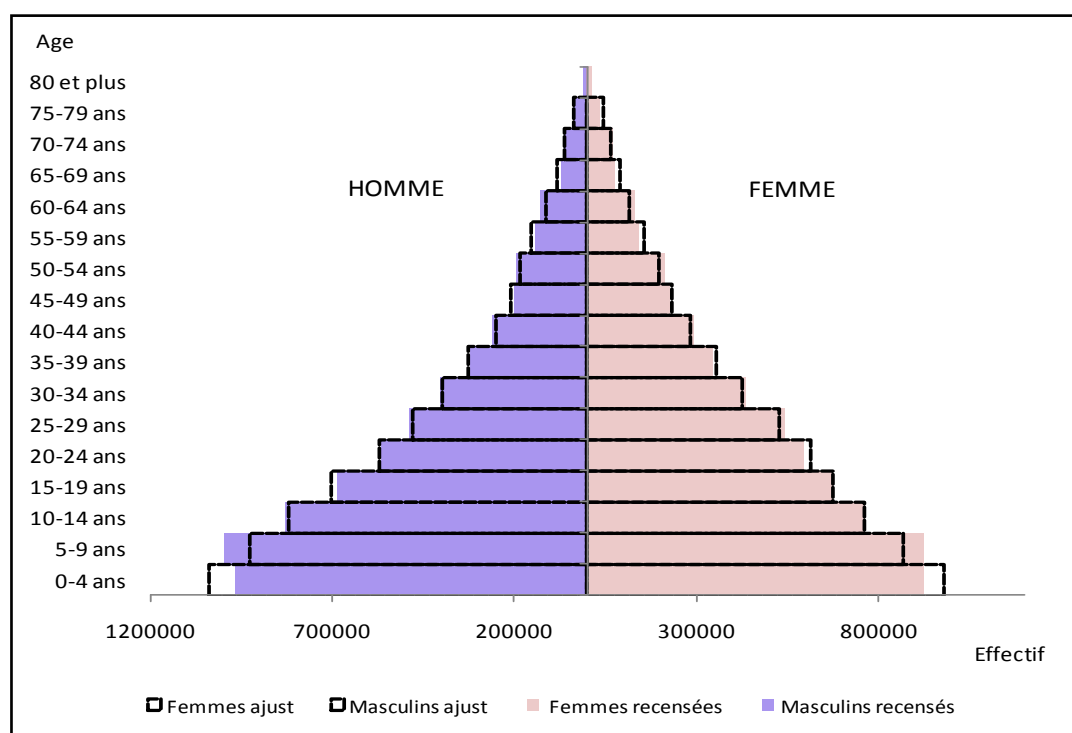
II.2.3. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.2.3.1. Analyse de la pyramide

Pour éliminer les effets d'attraction et de répulsion constatés à l'issu de l'évaluation des déclarations d'âge, il est procédé au regroupement par groupe d'âges quinquennaux. Leur représentation graphique ci-dessous offre une allure plus régulière de la pyramide des âges. Ce regroupement a considérablement amoindri les distorsions et a permis d'atténuer les biais liés aux déclarations d'âge individuel.

Par ailleurs, la pyramide des âges issue des données ajustées montre que les corrections améliorent la structure mais restent globalement limitées.

Graphique 2.5 : Pyramides superposées des âges avec ajustement ou non des effectifs de population au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

En termes de résultats, on peut relever que la population sénégalaise se caractérise par sa grande jeunesse : la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans (17 ans chez les hommes contre 19 ans chez les femmes).

Le niveau des âges moyen et médian confirme la jeunesse de la population relevée par la structure par âge analysée précédemment. Au Sénégal, la moyenne d'âge de

Tableau 2.5 : Age moyen et âge médian de la population par Sexe

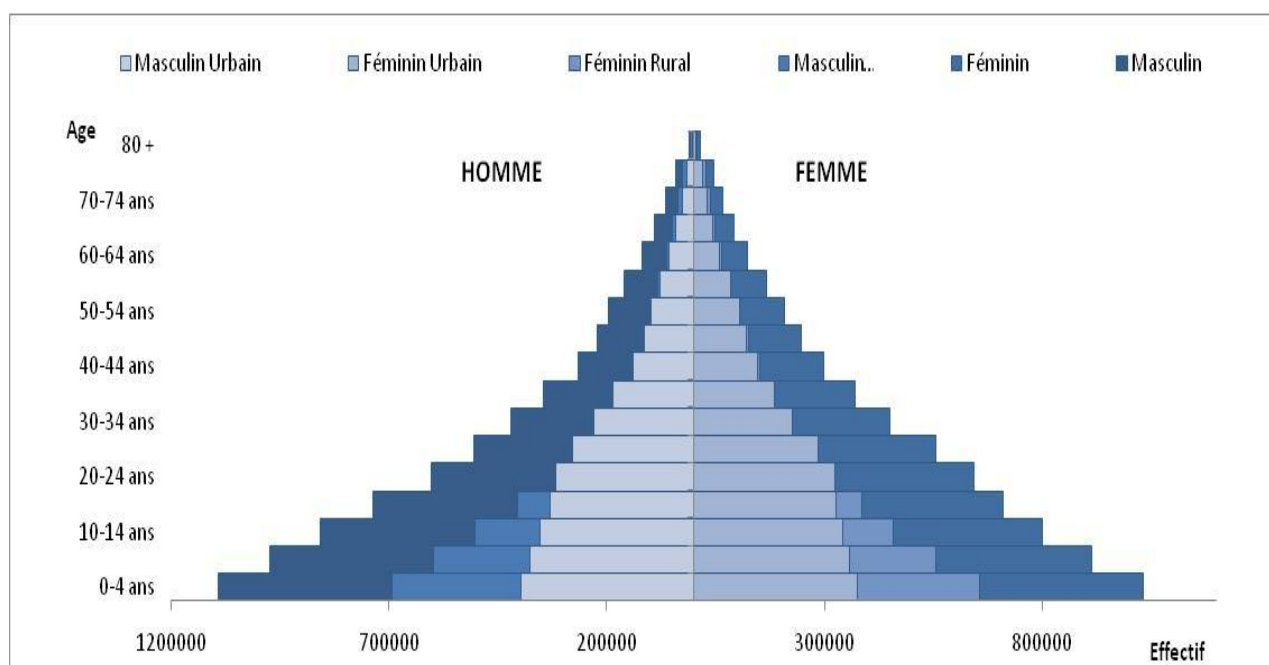
Source : ANSD, RGPHAE 2013

Par ailleurs, 3,5% de la population a 65 ans et plus. C'est dire que le coefficient de dépendance démographique est élevé.

Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'examen du Graphique 2.6 : Pyramides superposées des âges selon la zone de résidence au Sénégal en 2013) fait ressortir une population sénégalaise fortement rurale (55%) qui se traduit par une pyramide des âges à base plus large comparée à celle de la population urbaine (45%). En termes de niveau, la population rurale est estimée à 7 405 911 habitants contre 6 102 798 pour celle rurale. L'allure de cette dernière reflète la part relativement importante des jeunes dans les villes sénégalaises. Ce résultat peut être rapproché des flux d'immigration des jeunes issus des zones rurales. En effet, entre 20 et 35 ans, on relève une forte présence de jeunes dans la population urbaine. Cette population représente le tiers (33%) de la population urbaine contre le quart en milieu rural (25%).

Graphique 2.6 : Pyramides superposées des âges selon la zone de résidence au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Globalement, la population urbaine est majoritairement féminine (50,1% contre 49,7 pour le rural). L'âge moyen au sein de la population rurale est de 21 ans (contre 24 ans en milieu urbain) alors que l'âge médian ne se situe qu'à 16 ans (contre 21 ans en milieu urbain). Autrement dit, cette population est essentiellement juvénile et est fortement concentrée dans la tranche d'âge 10-19 ans.

Tableau 2.7 : Age moyen et âge médian de la population par sexe

Indicateurs	Milieu urbain	Milieu rural	Sénégal
Âge moyen	24	21	22,7
Âge médian	21	16	18,0

Source : ANSD. RGPHAE 2013

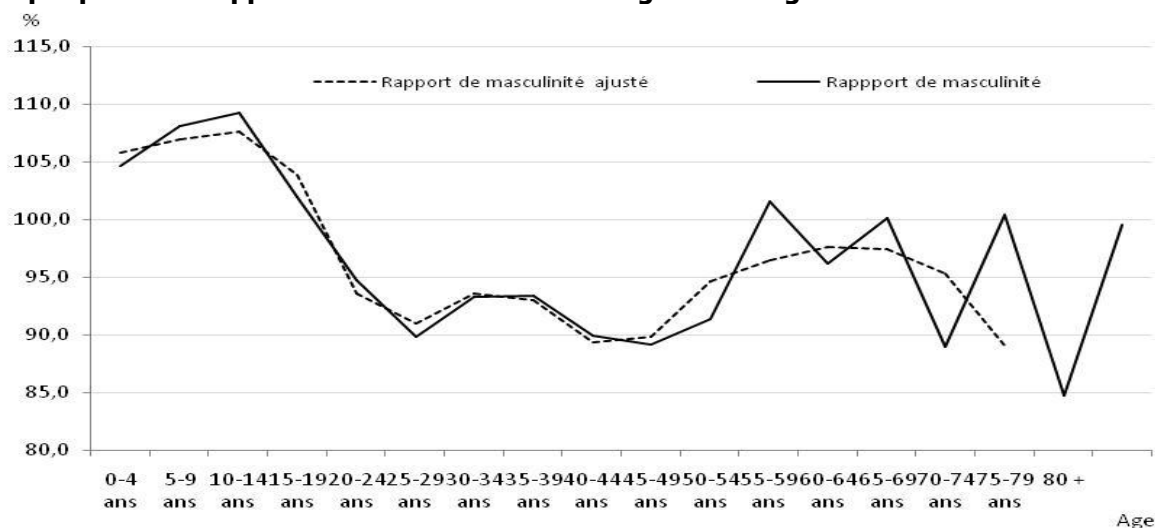
II.2.3.2. Rapport de masculinité par âge

Le rapport de masculinité permet de saisir le poids numérique des hommes par rapport aux femmes. Il donne une indication de la concordance de l'effectif entre les sexes. Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âges, est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes. À la naissance, le rapport de masculinité est de 105 garçons pour 100 filles. Cet indicateur qui exprime l'importance numérique du sexe masculin par rapport au sexe féminin varie selon l'âge, le milieu de résidence ou encore les entités géographiques d'un pays.

En l'absence de distorsion, l'évolution de cet indicateur selon l'âge est généralement régulière avec des variations de faibles amplitudes. Le graphique ci-dessous en fournit une illustration.

Les résultats du RGPHAE établissent un rapport de masculinité global de 99,6 hommes pour 100 femmes ([Tableau 2.7](#)).

Graphique 2.7 : Rapports de masculinité selon l'âge au Sénégal en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Toutefois, en considérant les grands groupes d'âges, on observe un avantage numérique des hommes sur les femmes aux âges jeunes moins de 15 ans avec 107 garçons pour 100 filles. Pour les tranches d'âges 15-64 ans et 65 ans ou plus, la tendance s'inverse en faveur des femmes avec respectivement 95 et 93 hommes pour 100 femmes. Cette situation pourrait s'expliquer par une migration différentielle en faveur des hommes pour la tranche d'âge 15-64 ans. Au delà de 65 ans, en plus

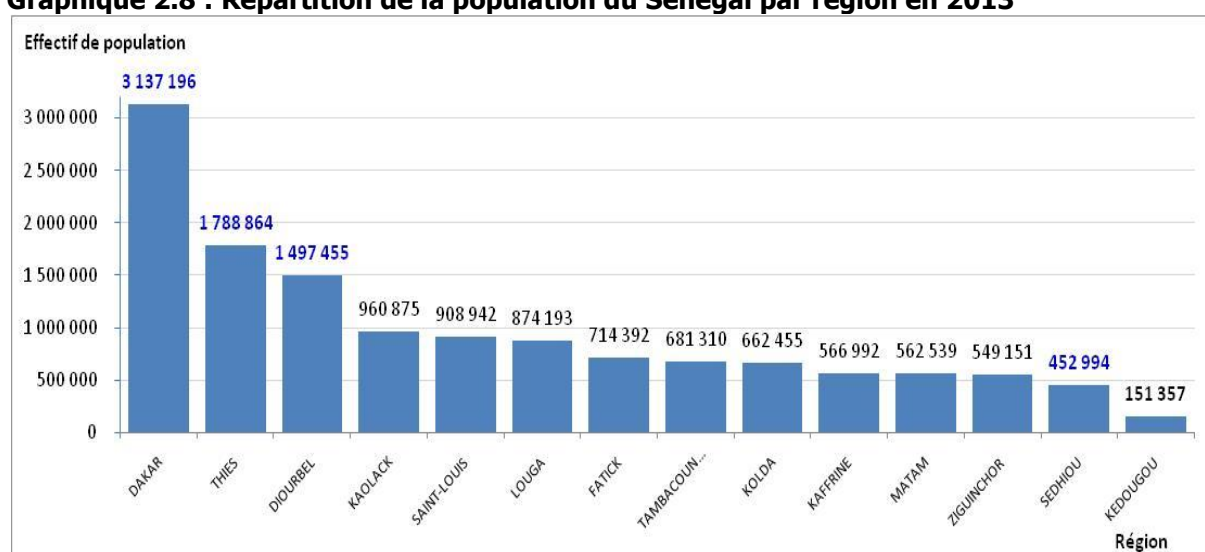
de la migration, cela pourrait s'expliquer par une survie plus favorable aux femmes ; ces dernières ayant une espérance de vie plus élevée que les hommes.

II.2.4. DENSITE ET REPARTITION DE LA POPULATION

La densité de la population au niveau de l'ensemble du pays est de 65 habitants au kilomètre carré.

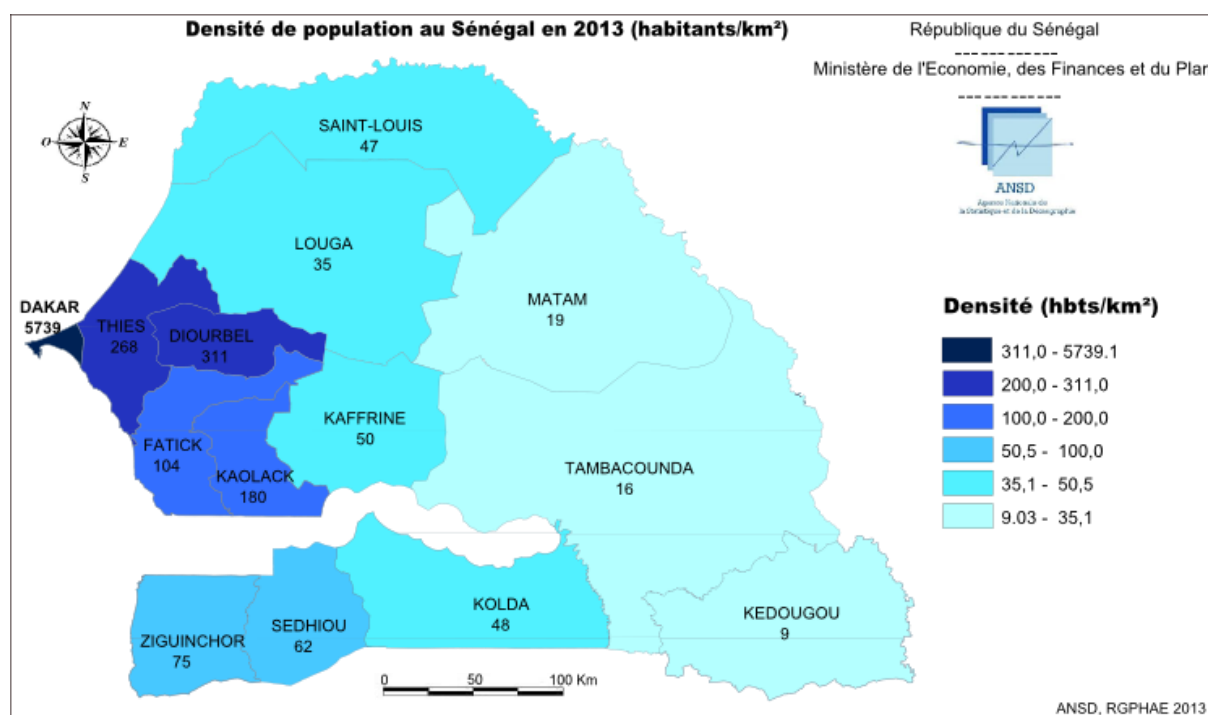
La population du Sénégal apparaît ainsi inégalement répartie dans l'espace. Elle est concentrée à l'Ouest du pays et au Centre, tandis que l'Est et le Nord sont faiblement peuplés (Graphique 2.8).

Graphique 2.8 : Répartition de la population du Sénégal par région en 2013



Source : ANSD. RGPHAE 2013

La région de Dakar se démarque de loin des autres avec une densité de 5 735 habitants au km². Sa population est de 3 137 196 habitants en 2013, soit près du quart de la population totale (23,2%) sur une superficie représentant 0,3% seulement de celle du pays. La région de Tambacounda, qui représente la région la plus vaste du pays (21,5% de la superficie du pays), ne compte que 5,0% de la population du Sénégal, soit une densité de 16 habitants au km².

Graphique 2.9 : Densité de la population du Sénégal selon la région en 2013

Source : ANSD. RGPHAE 2013

II.2.5. PRINCIPALES NATIONALITES

Il s'agit de la répartition de la population résidente selon les différentes nationalités. Sur les 13 508 715 individus résidents au Sénégal, 181 651 sont de nationalité étrangère (soit 1,3%). Cette population est composée de 109 920 hommes (60,5%) et de 71 731 femmes (39,5%) (Tableau 2.8).

Tableau 2.8 : Répartition de la population selon la nationalité

Continent	Pays	Effectif			Proportion (%)		
		Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
AFRIQUE DE L'OUEST	Bénin	1 066	882	1 948	1,0	1,2	1,1
	Burkina Faso	1 972	964	2 936	1,8	1,3	1,6
	Cap-Vert	434	571	1 004	0,4	0,8	0,6
	Côte d'Ivoire	1 876	1 999	3 875	1,7	2,8	2,1
	Gambie	7 891	4 920	12 811	7,2	6,9	7,1
	Ghana	832	395	1 228	0,8	0,6	0,7
	Guinée	51 968	34 117	86 085	47,3	47,6	47,4
	Guinée-Bissau	7 247	4 861	12 108	6,6	6,8	6,7
	Libéria	83	52	135	0,1	0,1	0,1
	Mali	13 713	6 955	20 668	12,5	9,7	11,4
	Mauritanie	4 154	1 970	6 124	3,8	2,7	3,4
	Niger	1 246	624	1 869	1,1	0,9	1,0
	Nigeria	1 854	521	2 375	1,7	0,7	1,3
	Sierra Leone	207	157	364	0,2	0,2	0,2
	Togo	1 197	1 027	2 224	1,1	1,4	1,2
AFRIQUE DE L'OUEST		95 738	60 015	155 753	87,1	83,7	85,7

Continent	Pays	Effectif			Proportion (%)		
		Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
AFRIQUE AUSTRALE		86	100	187	0,1	0,1	0,1
AFRIQUE CENTRALE		4 106	3 484	7 589	3,7	4,9	4,2
AFRIQUE DE L'EST		250	112	362	0,2	0,2	0,2
AFRIQUE DU NORD		670	633	1 303	0,6	0,9	0,7
AFRIQUE		100 850	64 343	165 193	91,7	89,7	90,9
					0,0	0,0	0,0
AMERIQUE		1052	984	2036	1,0	1,4	1,1
ASIE		2013	1640	3652	1,8	2,3	2,0
CARAÏBES		52	53	105	0,0	0,1	0,1
EUROPE		5 275	4 240	9 515	4,8	5,9	5,2
OCÉANIE		45	27	71	0,0	0,0	0,0
TOTAL ETRANGERS		109 920	71 731	181 651	100,0	100,0	100,0
SENEGAL		6 615 509	6 693 945	13 309 454			
TOTAL GENERAL		6 735 421	6 773 294	13 508 715			

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Cette population provient principalement des pays limitrophes, à savoir : la République de Guinée (47,4% avec 86 085 résidents), le Mali (11,4% avec 20 668 résidents), la Gambie (7,1% avec 12 811 résidents), la Guinée-Bissau (6,7% avec 12 108 résidents) et enfin la Mauritanie (3,4% avec 6 124 résidents).

On peut également remarquer que ces étrangers proviennent essentiellement de l'Afrique (90,9%, soit un effectif de 165 193 individus) et de l'Europe (5,2%, soit un effectif de 9 515 individus). Les citoyens américains ne représentent que 1,1% des étrangers résidents au Sénégal.

Conclusion

L'évaluation de la structure par âge de la population issue du RGPHAE montre une certaine attraction des âges se terminant par 0, 5 et 3. Cette information a été confirmée par les indices de Whipple et Myers. A travers l'utilisation de l'indice combiné des Nations Unies, la qualité globale de la distribution de la structure par âge allait dans le sens d'un ajustement. Après recours à l'outil PAS du US Census Bureau, le lissage proposé par Arriaga s'est avéré mieux indiqué pour la redistribution de l'âge. En témoigne l'allure de la pyramide des âges qui en est ressortie, la qualité relativement correcte de cette distribution a été confirmée.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage indique qu'en décembre 2013, la population résidente au Sénégal est de 13 508 715 habitants dont 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes.

En outre, il met en exergue la jeunesse de la population. L'âge moyen de la population est de 22,7 ans et la moitié de la population a moins de 18 ans (âge médian). La population rurale y apparaît plus jeune avec un âge médian se situant à 16 ans (contre 21 ans en milieu urbain). Cela est sans nul doute le reflet de l'exode rural qui concerne généralement les jeunes adultes.

La population résidente est en majorité rurale avec 54,8 % contre 45,2 % de citadins. La population urbaine est plus féminine (50,1%) que celle rurale (49,7%). La répartition spatiale a aussi révélé une disparité dans le peuplement des circonscriptions administratives (régions et communes) du pays. La région de Dakar, avec 3 137 196 habitants, est de loin la région la plus peuplée, alors que la région de Kédougou est la moins peuplée avec moins de 200 000 habitants (soit 151 715 habitants). En outre, avec une densité moyenne nationale de 69 habitants au Km², Dakar est la région la plus concentrée en peuplement avec 5 735 habitants au km² contre 9 habitants au km² à Kédougou.